

Le 25 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 février 2015, madame Karine Vallières, députée de Richmond, déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale ainsi libellée :

« Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE tous les couples unis par les liens du mariage ou de l'union civile sont soumis au partage du patrimoine familial en cas de décès de l'un des conjoints, de divorce, de séparation de corps ou d'une annulation/dissolution d'union civile;

CONSIDÉRANT QU'il est présentement impossible pour les couples mariés ou unis civilement de renoncer à l'avance au partage du patrimoine familial;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes souhaitent s'unir par les liens du mariage ou de l'union civile, mais refusent de se soumettre au partage du patrimoine familial advenant un décès ou une séparation;

CONSIDÉRANT QU'il est plus opportun de prendre arrangement en situation de bonne entente qu'en procédure de séparation;

CONSIDÉRANT QUE le partage du patrimoine familial lors de séparation mène régulièrement à des litiges entre les parties;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministère de la Justice d'adopter une loi donnant le droit et le choix, aux couples mariés ou unis civilement, de pouvoir renoncer à l'avance, par acte notarié, au partage du patrimoine familial. »

... 2

Dans la foulée de la décision *Lola c. Éric* rendue par la Cour suprême le 25 janvier 2013, le ministre de la Justice a annoncé, le 19 avril 2013, la création d'un Comité consultatif sur le droit de la famille.

Le comité d'experts composé de 10 membres est présidé par M^e Alain Roy, notaire et professeur titulaire à l'Université de Montréal. On y retrouve également un expert désigné par la Chambre des notaires et un autre par le Barreau du Québec, une représentante du ministère de la Famille, des avocats de la pratique privée, des professeurs titulaires universitaires et une sociologue-démographe. Les travaux sont coordonnés par M^e Renée Madore, sous-ministre associée à la Direction générale de l'accès à la justice du ministère de la Justice (MJQ), et le comité est appuyé dans ses travaux par des juristes et des professionnels du MJQ et du ministère de la Famille.

Ce comité a pour mandat d'évaluer l'opportunité de procéder à une réforme de l'ensemble du droit de la famille québécois. Dans l'affirmative, le comité devait proposer au ministre de la Justice les éléments qui devraient être revus, tels la conjugalité (soit les réalités concernant la situation des couples mariés, unis civilement ou en union de fait), la parentalité, la filiation et le droit successoral. Dans la négative, le comité aurait alors fait des recommandations pour répondre aux préoccupations de certains groupes d'intervenants.

Le comité a présenté au ministre de la Justice, monsieur Bertrand St-Arnaud, son rapport préliminaire sur la question de l'opportunité de revoir le droit de la famille, lequel a été rendu public le 18 octobre 2013. S'appuyant sur une analyse juridique et des données sociodémographiques, le comité conclut à l'existence d'un décalage significatif entre le modèle familial reconnu au Code civil, dont la porte d'entrée est le mariage, et les différentes formes d'unions et de familles qui constituent le Québec d'aujourd'hui. Le comité recommande donc de revoir l'ensemble du droit de la famille au Québec. Le comité a entamé la deuxième partie de son mandat qui est de proposer à la ministre les éléments qui devraient être revus. Les travaux doivent en principe se terminer au printemps 2015.

La question de la renonciation au patrimoine familial fait partie des différentes questions que le Comité consultatif sur le droit de la famille doit examiner. Dans les circonstances, et compte tenu de la réflexion en profondeur présentement en cours, il est opportun de laisser le comité terminer ses travaux et me formuler ses recommandations.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Justice et
Procureure générale,



STÉPHANIE VALLÉE